

1. Une convention GUP (Gestion Urbaine de Proximité)

Conformément au règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU, et en lien avec les orientations du contrat de ville, les signataires s'engagent à mettre en place un projet de gestion partenarial, co-construit avec les habitants et usagers du quartier concerné, visant à améliorer la gestion urbaine du quartier et à anticiper et accompagner les impacts du projet urbain sur son fonctionnement.

Ce projet de gestion repose notamment sur 3 outils, notamment :

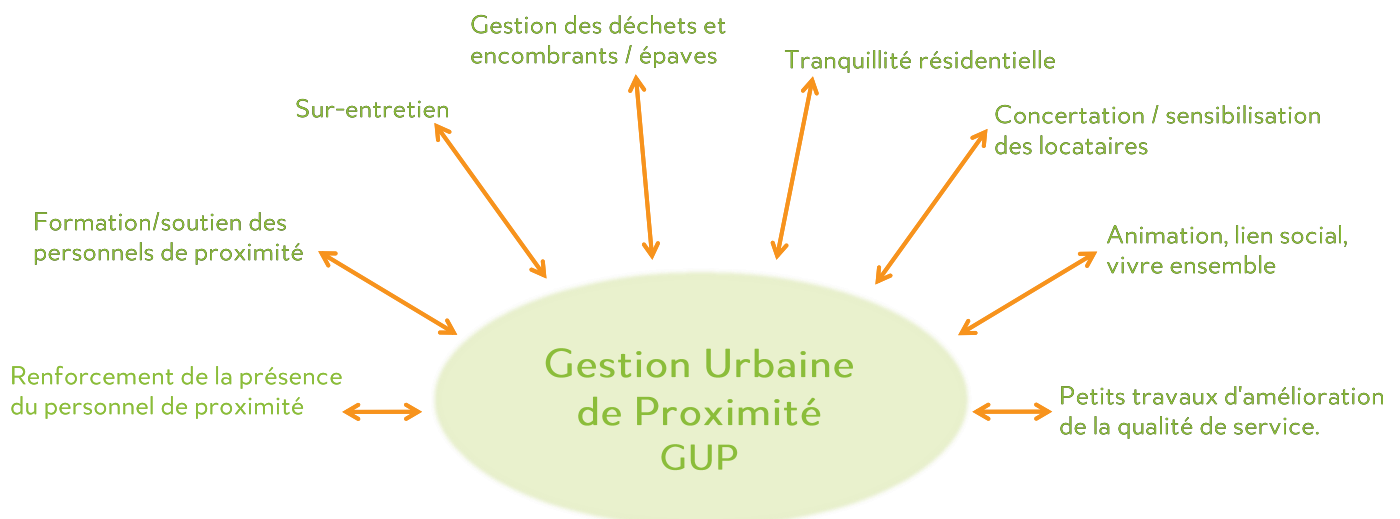
- Une convention GUP (*Gestion Urbaine de Proximité*)
- Des budgets participatifs
- La Maison du projet

La convention GUP a été élaborée avec l'ensemble des partenaires.

La mise en œuvre d'une politique de gestion urbaine de proximité sera l'outil principal d'amélioration du cadre de vie des personnes résidentes sur ce quartier.

A partir d'un diagnostic partagé entre les bailleurs sociaux, la collectivité, l'Etat et les acteurs sociaux, un programme d'intervention a été défini durant le premier semestre 2016.

Ce programme se décline selon les 8 axes suivants :



Les engagements des différents partenaires et le mode de pilotage sont définis dans une convention.

Le comité de pilotage politique du contrat de ville constitue l'instance de portage politique de l'opération de gestion urbaine de proximité.